

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 9 JUIN 2026
- publication le : 11 JUIN 2026

Rapport présenté par T. SAUTIVET

Séance d'installation	CCI Colmar Début : 14h00 / Fin : 15h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	13/05/2026
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	13/05/2026
Présidence	Thierry SAUTIVET
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Bertrand BURGER – Lucien MULLER – Thierry SAUTIVET – Bruno NAEGELIN – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Aurélie MOREAU – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER – procuration de Céline KERN-BORNI Bruno NAEGELIN – procuration de Myriam PARIS Lucien MULLER – procuration de Eric STRAUMANN Thierry SAUTIVET – procuration de Christian ZIMMERMANN Jean-Laurent KISTLER – procuration de Yann QUIQUANDON Aurélie MOREAU – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	1	Franck FAVRE

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour la gestion du Port Rhéнан de Colmar / Neuf-Brisach (SMO) ;

Vu les dispositions de l'article 6 des statuts du SMO prévoyant notamment que le Comité Syndical élit le ou les Vice-présidents, et le cas échéant les autres délégués membres du Bureau, directement après avoir élu le Président ;

Vu la délibération n°03/17 du Comité Syndical en date du 20 mai 2026 portant élection du Président du SMO ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-1 et suivants, L. 2122-8 et L. 5211-1 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin à bulletin secret ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal à la majorité absolue ;

DÉCIDE

de proclamer **Monsieur Eric STRAUMANN**, délégué membre du Comité Syndical, élu **1^{er} Vice-président** et le déclare immédiatement installé ;

de proclamer **Monsieur Jean-Laurent KISTLER**, délégué membre du Comité Syndical, élu **2^{ème} Vice-président** et le déclare immédiatement installé ;

de proclamer **Monsieur Bertrand BURGER**, délégué membre du Comité Syndical, élu **3^{ème} Vice-président** et le déclare immédiatement installé ;

de proclamer **Madame Odile UHLRICH-MALLET**, déléguée membre du Comité Syndical, élue **4^{ème} Vice-présidente** et la déclare immédiatement installée.

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry SAUTIVET

